

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE	Numéro de permis 2015168	Date d'inspection Le 18 janvier 2019	
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La garderie répond aux exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio, registre de présence du personnel et des enfants. Un registre d'incidents quotidien est tenu et signé par les parents. Chaque enfant possède un espace de rangement pour ses effets personnels identifiés à son nom. Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux.

Les enfants n'ont pas été à l'extérieur lors de ma visite puisqu'il faisait -20.

original signé par  
Linda Losier

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jessy Richard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2019

\_\_\_\_\_  
Date